



Association Paritaire de Gestion du Paritarisme
Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture
A.P.G.P. Secrétariat du Paritarisme
8 rue du Chalet 75010 Paris
Tél : 01 42 84 28 71 Fax : 01 42 02 68 53 Courriel : contact@apgp.fr

Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2009

Compte rendu

Syndicat De l'Architecture : Jean-François CHENAIS, Jean-Pierre BARRANGER, Françoise GROSHENS, Patrick COLOMBIER, Boualem BELLEMOU

UNSA : François PICHET, Jean-Michel DRESSE, Alain MASSON, Christophe CHOMEL, Jean-Louis RENY

Collège salariés : Marylène GUIHEU (CFDT), Yassin BOUAZIZ (CFTC), François DUDILIEUX (CGC, excusé - mandat), Dominique MODAINE (FO), Franc JOURDIN (FO), Henri LALLEMENT (CFE-CGC), Alain HENAU (CFDT)

Président : Jean-François CHENAIS (collège employeurs)

Vice-Président : Alain HENAU (collège salariés)

Secrétaires : François LE VARLET, Pierre POUILLEY

Responsable administratif et financier : Arlette JOHANNSEN

Commissaire aux comptes : Jean-François DAURE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Rapport moral
- 2 - Rapport financier
- 3 - Présentation des comptes annuels
- 4 - Compte de résultat global
- 5 - Remboursements syndicaux
- 6 - Projet de résolution d'ordre technique (précédente AG du 19/04/2008)
- 7 - Projet de résolution d'ordre technique (comptes bancaires de l'APGP)
- 8 - Projet de résolution d'ordre technique (plafond autorisé)

1 - Rapport moral (diffusion du document)

La dernière AG du 19/04/2008 avait fixé un certain nombre d'objectifs à l'équipe qui prenait la succession de la précédente. Les résolutions prises par la précédente AG concernaient les actions paritaires, la mise en place d'un site internet, la mise en place de statistiques de branche et le problème de contentieux de la collecte APGP.

Les actions paritaires

Nous continuons à déplorer l'absence d'initiatives des actions régionales et les dépenses de ce poste n'ont pas décollé. Malgré différentes actions vers les CPR, peu de choses bougent, une réflexion et une impulsion du niveau national doivent pouvoir dynamiser le dialogue social en région. Certaines actions paritaires régionales démarrent (Midi-Pyrénées, Bretagne ont signé pour un partenariat).

Le site internet

Il a été lancé au moment du colloque du paritarisme en nov. 2008. Deux contrats ont été passés suite à un appel d'offres. A priori, les intervenants retenus, M. LEBEE pour la partie publique du site et M. FRESNEL pour la partie extranet du site, donnent satisfaction.

La mise en place des statistiques de branche

Deux actions ont été menées, suite à l'appel d'offre soumis à la CPNEF, pour la mise en place des statistiques de branche, et sur le portrait de branche.

Le rapport final de la première étude a été présenté par le bureau d'étude FORs à la CPNEF du 26 mars 2009. Une prolongation de mission a été demandée par la CPNEF à la suite de ce rapport. La branche est trop petite pour que l'INSEE exploite les DADS ; d'où un manque en termes de données statistiques économiques et sociales. FORs a proposé une méthodologie qui a semblé pertinente à la CPNEF. Une 2^{ème} phase (suivi statistiques) de l'étude de FORs est prévue. La méthodologie va être réorientée mais toujours dans la continuité de ce qui avait été prévu au départ.

La 2^{ème} étude est réalisée actuellement par l'OMPL, sur le portrait de branche. Des réunions régulières sont organisées avec la sous com chargée des statistiques. Les premiers éléments seront connus fin juin 2009.

Le contentieux de la collecte des cotisations APGP

Depuis 3 ans, une relance amiable est régulièrement envoyée aux entreprises qui ne cotisent pas au paritarisme. La dernière effectuée, par la précédente gestion, mentionnait que c'était la dernière relance amiable, et qu'à compter de 2009, il y aurait une suite juridique. L'OPCA qui collecte cette ressource pour l'APGP a communiqué la liste des entreprises qui ont réglé la cotisation formation mais pas la cotisation paritarisme en 2008. 463 entreprises n'ont pas réglé pour un total d'environ 30.380 €. Parmi ces entreprises, 10 de plus de 10 salariés, et 453 de 10 salariés et moins n'ont pas réglé en 2007. Plus embêtant, 724 entreprises répertoriées n'ont rien réglé à l'OPCA, ni la cotisation formation, ni la cotisation paritarisme.

Un conseil du paritarisme

Cette action a été mise en place cette année, par la sélection d'un avocat, Me Emmanuel MAUGER, déjà connu pour être intervenu lors d'une réunion d'information sur la formation. Pour la veille conventionnelle, il nous adresse des rapports réguliers sur les évolutions importantes en matière de droit du travail. C'est un support aux débats et négociations dans le cadre des commissions nationales. Deux réunions annuelles d'information formation sont programmées avec les représentants des commissions nationales. Une a déjà eu lieu, la deuxième devra être planifiée.

Le 1^{er} colloque du paritarisme le 27 novembre 2008

Organisée à l'hôtel des Provinces-Opéra, cette initiative a été l'occasion pour la plupart des participants d'y manifester le désir de plus et mieux communiquer avec la branche. Un nouveau colloque devra être organisé aux mêmes dates (le 1^{er} ayant plus été une présentation du site) ; ce sera davantage un colloque de travail sur le thème "comment dynamiser le dialogue social en région".

Globalement, la situation transmise aux successeurs est saine. L'activité de l'association est en fort développement. Le mandat étant de 2 ans, il n'y a pas d'élection cette année mais une permutation : à l'issue de cette AG, la Présidence reviendra au collègue salarié, et le collègue employeur assumera la Vice Présidence et la lourde charge de la trésorerie.

Débat et vote du rapport moral

UNSF A (AM) : il souligne que l'autorité du paritarisme, ce sont les 2 commissions, la CPNNC et la CPNEF, mais l'APGP n'a pas l'autorité au paritaire. C'est une association de gestion des 2 commissions. Il conteste l'absence d'initiative régionale. La CPR Rhône-Alpes avait proposé une initiative régionale sur la complémentaire santé, qui n'a pas été agréée par la CPNNC.

YB : nous ne sommes pas ici pour débattre de la complémentaire santé. Un débat a été soulevé, au niveau de la Présidence de la CPNNC, le mélange des genres au niveau des signatures de courrier et espère que c'est juste une erreur sans aucune volonté derrière. Il invite les personnes qui soumettent les courriers à être vigilantes sur les signatures.

La Présidence : sur ce problème de signatures, l'APGP a signé un seul courrier parce qu'elle était mise en cause en tant qu'APGP. L'APGP est une Association de gestion et elle ne peut fonctionner que si les commissions paritaires nationales mandatent l'APGP pour faire telle ou telle action.

UNSF A (FP) : en ce qui concerne le contentieux, il y a une convention de collecte avec l'OPCA pour le paritarisme. Il serait bon de regarder quelles sont les conditions de relance et les moyens utilisés pour que cette collecte apporte de plus en plus d'argent du par les entreprises.

SDA (JFC) : cette action régulière et persistante est menée depuis 3 ans. Souvent les comptabilités d'entreprises sont externalisées, les comptables ne sont pas au courant de cette cotisation paritaire, mais les entreprises règlent suite aux courriers de relance. D'autres refusent de régler sur le principe même, et pour eux va être lancée une action juridique.

UNSF A (FP) : qui y a-t-il derrière les 724 entreprises, des TPE ou des entreprises qui ont disparu et pourquoi ne paient-elles pas ?

CFTC (YB) C'est l'OPCA qui va récupérer la contribution : puisqu'elles n'ont pas versé la cotisation de la formation professionnelle, l'OPCAPL réclamera également le paritarisme. Cela a été décidé en conseil de gestion.

CFDT (AH) : l'OPCA va faire x relances, mais n'ira pas au-delà. En fin d'année l'APGP sera amenée à reprendre ces 724 entreprises si elles n'ont toujours pas payé pour relancer mais nous devons attendre que la procédure de l'OPCA soit terminée.

FO (DM) : donne son avis sur les initiatives des CPR (il préside en Alsace, Vice Président en Picardie et Lorraine). Il a essayé de donner une impulsion, ça commençait à prendre jusqu'au moment de la complémentaire santé. De moins en moins de participants en CPR (4 personnes en CPR Alsace), il n'a pas de solution pour qu'elles démarrent ou redémarrent.

Vote : le quorum requis est de 15 personnes, 17 présents y compris le mandat

Rapport moral approuvé à l'unanimité.
--

2 - Rapport financier

AH : Tout le monde a reçu les documents et a pu vérifier les sommes.

Lecture du rapport financier 2008 avec en annexes les documents comptables (bilan qui fait ressortir un résultat comptable de 163.681 €) :

- fonds de roulement initial au 31/12/07 : 869.880 €
- investissements en 2008 : 10 755 €
- capacités d'auto financement : 174 438 €

- fonds de roulement conséquent de 1.033.563 €
Des comparatifs d'année en année et secteur par secteur sont projetés à l'écran.

Analyse des dépenses : le budget 2008 a été établi selon un fonctionnement théorique qui est la spécificité de l'Association. Les dépenses de 2007 s'élevaient à 378.178 € pour le fonctionnement et à 2394 € pour les investissements. Les dépenses de 2008 s'élèvent à 502.696 € pour le fonctionnement et 10.755 € pour les investissements. Gonflement du fonctionnement du colloque, au site internet/extranet, afin de mettre des outils au service du paritarisme. L'évolution n'est pas terminée, reste la mise en place du site qui, pour être un outil performant, devra s'affiner ; les travaux faits autour de la GPEC permettront de donner un élan à la communication.

A - Les frais de fonctionnement : le loyer annuel de l'APGP est de 17.800 € TTC avec une augmentation triennale qui est intervenue pour la première fois en février 2009 et passe donc à 23.920 € (augmentation prévue car partagée avec l'APGTP).

- investissements : matériel informatique et installation des locaux qui devront se faire de manière continue. Le matériel immobilier a été amorti en totalité pour cet exercice (10 ans pour les travaux immobiliers et cinq ans pour les ordinateurs et le surplus en amortissement dérogatoire).
- les frais de salaires du personnel administratif sont plus élevés du fait du surplus d'activités (F. Le Varlet ayant été utilisé par l'APGTP) : 70.000 €.
- des frais pour un informaticien spécialisé pour le démarrage du site au moment du colloque pour la gestion de sa présentation ont dû être engagés.

Total des frais de fonctionnement pour 2008 : 130.711 €

B - Les vacances représentent 266.016 € soit 53 % du total des dépenses en 2008 et s'élevaient à 258.872 € en 2007 (soit 68 % du total des dépenses).

- Les indemnités versées au titre des CPR ont augmenté de 38 % en 2008 : 30 réunions dans 19 régions en 2007, contre 37 réunions dans 21 régions en 2008.
- Les CPNNC et les CPNEFP : 3 réunions. 2 CPNNC supplémentaires se sont tenues en 2008 sans dépasser le montant du budget pour les 2 commissions (8 en CPNNC et 6 en CPNEF).
- Aucune réunion inter syndicale ne s'est tenue en 2008.
- 13 sous commissions se sont réellement tenues en 2008 contre 10 budgétées ce qui sous entend un fonctionnement du dialogue social en termes de réunions.

- Les représentations extérieures des Présidences ont représenté 15 réunions contre 2 budgétées (surtout en CPNEF vu les travaux menés et le travail fait par la Présidence, déplacements, mise en place des pôles formation IDF, Bretagne, Midi-Pyrénées, divers contacts et réunions avec la DAPA sur la HMO).

FO (FJ) : les sous commissions sont-elles essentiellement sur la santé et le régime prévoyance ?

SDA (JFC) : non aussi sur les statistiques, les formations, la GPEC, etc.

UNSFA (JLR) : beaucoup de mal à motiver les gens en CPR mais 38 % d'augmentation des indemnités versées au titre des CPR !!!

AH : est-ce que la présence sous entend de l'activité en termes de construction de dialogue social ? On peut être présent, toucher des vacances mais sans production politique derrière.

SDA (JFC) : il a été demandé à chaque organisation de clarifier les mandats. De plus, il va être donné des moyens d'enregistrement des réunions. Chaque CPR va être doté d'un système informatique avec enregistrement, le compte rendu sera accessible.

CGC (HL) : que signifie de moins en moins de monde dans les CPR ? Plus personne à cause du problème de la complémentaire santé ou à cause du collectif qui s'invite dans les CPR.

UNSFA (CC) : ne pense pas que ce soit le lieu d'en discuter. Cette question est le problème du nombre et de la représentativité, c'est un problème de "vocation" pour le collègue salarié à venir en CPR. On voit souvent les mêmes représentants du collègue employeur en CPR, et il y a un déficit localement des syndicats de salariés et d'entreprises. Tout cela est dû au mode de fonctionnement des deux collèges.

FO (FJ) : Il existe peut-être un problème de représentativité, mais une majorité d'entreprises sont de moins de 10 salariés.

C - Les actions paritaires : le budget 2008 est de 540 K€ dont 93.335 € utilisés :

- 5000 € pour le site internet (contrat de location sur 4 ans pour l'hébergement, la maintenance)
- 35.800 € pour l'enquête statistique
- 27.700 € pour le colloque national
- 13.200 € pour le pôle de compétence Midi-Pyrénées/Bretagne
- 6800 € pour les frais de la journée de formation de Me Mauger
- 5000 € pour la veille conventionnelle

D - Les dépenses diverses : s'élèvent en 2008 à 12.634 € (en baisse de 8000 € par rapport à 2007 du fait de la diminution des frais de collecte de l'OPCA).

E - Les recettes : la recette de collecte OPCA s'élevait à 559.442,58 € au titre de 2006 et à 614.715,77 € au titre de 2007 (augmentation de 9.88 %).

Le résultat comptable 2008 ressort à 163.181 €, compte tenu des investissements amortis en totalité pour 10.755 €. Le fait marquant de l'exercice est la construction du site internet, la mise en place du système extranet, les investissements informatiques et le colloque. Le renouvellement du bail des locaux est intervenu le 16 février 2009.

Lecture du rapport par le commissaire aux comptes. Comptes arrêtés au 31/12/2008.

- 1 - Comptes annuels : pas d'anomalies significatives, comptes annuels réguliers et sincères.
- 2 - Justification des appréciations : application correcte, caractère raisonnable des estimations. Estimation comptable : des chiffres exacts et des chiffres estimés (collecte). Le chiffre le plus important est celui de la collecte (600.000 € estimés, chiffre définitif en février 2010).
- 3 - Vérification pour confirmer que les informations données dans les rapports (moral et financier) sont cohérentes avec les comptes et qu'il n'y a pas d'anomalies par rapport à la réalité de la situation financière.

Rapport financier approuvé à l'unanimité.

3 - Présentation des comptes annuels

L'AG approuve les comptes de 2008 et donne quitus pour sa gestion à la Présidence de l'APGP.

Quitus approuvé à l'unanimité.

4 - Comptes de résultat global

- présentation du projet de budget 2009 qui a été établi en reprenant les chiffres du budget réalisé et en les comparant au prévisionnel de 2008. Sur les frais de fonctionnement, il n'y a pas énormément de changements si ce n'est la prise en compte au niveau salarial du tuilage entre nos secrétaires généraux.

SDA (JFC) : un nouveau secrétaire général depuis début avril, P. POUILLEY a été recruté sur la base d'un appel à candidature passé dans le Moniteur et à l'APEC. Il a semblé avoir les compétences nécessaires pour le poste à pourvoir. Aujourd'hui, un tandem est en place, F. LE VARLET partant à la retraite fin juin mais restera disponible jusqu'à fin décembre.

Remerciements au personnel de l'APGP qui participe au bon fonctionnement de l'Association.

- les travaux de rénovation, l'électricité, etc. ont été budgétés (30.000 €) car des modifications restent à réaliser dans les locaux (budget partagé avec l'APGTP).

- les travaux en informatique pour 50.000 € : modifications du serveur, mise en place d'un système de sauvegarde, achat de postes avec licences, maintenance sur toute la France, stockage de pages internet, portables pour les 22 CPR (31.500 €).

YB : se pose des questions sur les 20 % d'augmentation des honoraires de M. MAUGER. Il ne voit pas comment justifier cette augmentation alors qu'il n'y a pas d'amélioration de la qualité de son travail, seule la veille juridique est ponctuelle. La partie rédactionnelle manque, il peut être sollicité pour une partie des accords formation professionnelle.

AH : 6000 € ont été budgétés mais le contrat n'a pas augmenté de 20 %. Les 6000 € comprennent des provisions au cas où seraient demandées des prestations complémentaires à celles déjà convenues avec l'APGP.

SDA (JFC) : ces 6000 € ne correspondent pas uniquement aux honoraires de M. MAUGER, c'est un budget comprenant la documentation diverse, etc. Réponse à FJ sur l'aménagement des locaux : ceux-ci ne seront pas rénovés en totalité, ils sont réglementaires et ce ne seront que des travaux d'adaptation aux besoins.

- les vacances : on est sur un budget un peu plus onéreux comme si tout fonctionnait bien avec des CPR complètes.

- les actions paritaires : les statistiques nationales et régionales, 7500 € pour le site internet, 80.000 € pour la communication de branche professionnelle (éventualité de mettre en place un -ou une- "sachant-e-" sur la communication car la branche professionnelle est peu connue tant au niveau des ministères et des régions), 60 000 € pour le colloque national, 100 000 € pour les frais de fonctionnement des CPR, 100 000 € pour les actions en partenariat, pôles de compétences/CPR, 10.000 € pour le recouvrement des collectes, 6 000 € pour la veille réglementaire conventionnelle, 100 000 € pour le projet journée formation.

- les divers : le secrétariat extérieur avec C. SEGALL pour la prise de notes des PV de toutes les CPR, tout le reste reproduit à l'identique le budget 2008.

**SOIT UN TOTAL DE DEPENSES BUDGETISEES DE : 1.428.807 €
(plus 121.060 € pour les aménagements locaux immobiliers)**

Nota : les frais de vacation sont évalués pour une présence théorique de tout le monde (22 régions). Le réalisé sera certainement inférieur.

UNSFA (CC) : ce budget représente 9.09 % d'augmentation et la situation à venir dans les entreprises d'architecture est plutôt avec des CA en baisse avec des masses salariales qui risquent de diminuer et des cotisations moins importantes. S'inquiète de projeter un budget 2009 avec une évolution de près de 10 % alors qu'à budget constant, il n'y a aucun risque.

AH : l'explication de cette augmentation, c'est l'aménagement des locaux, l'informatique, etc. Le travail est fait depuis le début sur un budget théorique de fonctionnement complet des CPR mais on peut changer les choses si tout le monde le désire. On était parti sur ce rythme de fonctionnement et ça ne change rien.

UNSFA (JMD) : l'aménagement des locaux est affecté sur le budget de l'année. On pourrait le prendre sur les recettes et rééquilibrer le budget.

Monsieur DAURE, Commissaire aux comptes précise :

Ne pas oublier qu'une Association n'a pas le droit de faire des réserves et quand elle a de l'argent, elle doit dire qu'elle a un objet social (rapport moral) et voir comment cet argent sera dépensé. Le budget n'est pas un compte d'exploitation prévisionnel. Un compte d'exploitation prévisionnel, c'est dire, qu'on a pensé les dépenses et qu'on va dépenser ça. Le budget est une autorisation de dépenses. Il y a des réserves pour des actions paritaires donc le budget ne fait que reprendre ces réserves avec une autorisation de le faire en sachant que ça ne sera pas fait dans l'année ; il y a des lignes budgétaires à respecter. Le résultat va être affecté et le budget voté.

SDA (JFC) : revient sur les 10 % d'augmentation. Rappelle que les vacances qui représentent la grosse masse des remboursements (+ de la moitié du budget de l'Association) comme tous les ans ont subi des augmentations (3 à 4 %) d'où l'explication des 10 % + les frais de personnel, etc. Globalement, ces chiffres sont en pourcentage constant voire en diminution sur les frais de gestion grâce au partage des locaux avec les géomètres. En période de crise on doit consacrer aux actions paritaires des efforts financiers pour améliorer les choses.

AH : ce sont des sommes qui sont proposées par rapport au budget. Où va-t-on les trouver ? soit dans la collecte, soit dans les réserves mais pour l'instant on est en train de définir ces sommes. Sont-elles suffisantes par rapport aux lignes, reste le choix de leur affectation. Possibilité également, si souhaité, d'augmenter la réserve. Pas de lignes complémentaires à rajouter ou à supprimer par rapport à ce budget et comme les autres années, on est sur un budget global théorique du fait du non fonctionnement des CPR et qui donne un chiffre nettement inférieur. Pas d'enjeux politiques à valider le budget tel quel. Une discussion peut avoir lieu pour l'affectation des financements.

SDA (JFC) : tous les ans sont constituées de nouvelles réserves, comment vont-elles être affectées et pour quelle utilisation dans la mesure où on est une Association et que l'on n'a pas à avoir de réserve de trésorerie. La réalité du paritarisme a été prise en compte dans la prévision du budget avec des commissions et des sous commissions qui fonctionnent et il a été proposé d'affecter, en prévision de ce qui pourrait se passer ici, des sommes à tel ou tel sujet. En tant que gestionnaires, il nous a semblé logique de prévoir des choses.

AH : la volonté de l'APGP est d'écouter ce qui se passe en commission, de discuter et de mettre des moyens en face en sollicitant les fonds.

A l'unanimité, l'AG approuve l'affectation du résultat au fonds social, aux actions paritaires, et aux travaux d'aménagement des locaux de l'APGP.

A l'unanimité, l'AG approuve l'affectation de la réserve dédiée aux actions paritaires d'avant 2008, en réserve dédiée aux actions paritaires, au fonds social, et aux travaux d'aménagement des locaux de l'APGP.

A l'unanimité, l'AG approuve le projet de budget de 2009 qui lui a été soumis par la Présidence et que l'assemblée a examiné.

5 - Remboursements syndicaux

Diffusion du document

6 - Projet de résolution d'ordre technique (comptes bancaires)

A l'unanimité, l'AG donne pouvoir à chaque membre de la Présidence de l'APGP, Président ou Vice Président pour faire fonctionner séparément les comptes bancaires de l'APGP dans la limite du plafond autorisé par le règlement intérieur.

Résolution d'ordre technique (plafond autorisé)

A l'unanimité, l'AG décide que les règlements bancaires de la Présidence nécessitent une double signature, hormis pour les montants inférieurs à 3500 €. Cette disposition sera intégrée au règlement intérieur de l'association

7 - Présidence de l'APGP

L'AG prend acte, conformément à l'article 12 des statuts de l'Association de la permutation des mandats de la Présidence

A l'unanimité, M. Alain HENAUX exercera pendant un an les fonctions de Président et M. Jean-François CHENAIS, celles de Vice Président de l'APGP. Ils assumeront leurs mandats jusqu'à la fin de la 1^{ère} AG de l'année 2010 qui procédera à une nouvelle désignation de la Présidence.

8 - Questions diverses :

- Concernant l'équipement de PC/enregistreurs des CPR, une formation de 2 heures est à prévoir, et pas forcément une notice.
- Avoir le récapitulatif des sous commission et leur composition.
- Prochaine AG : le jeudi 29 avril 2010 à 9h30.

LA SEANCE EST LEVEE

Le Président
JF CHENAIS (collège employeur)



Le Vice Président
A. HENAUX (collège salariés)

